



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2006

Résolution 1732 (2006)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5605^e séance,
le 21 décembre 2006**

Le Conseil de sécurité,

Accueille avec satisfaction le rapport du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions créé en application du paragraphe 3 de la note du Président du Conseil de sécurité datée du 17 avril 2000 (S/2000/319),

Décide que le Groupe de travail s'est acquitté du mandat qui lui a été assigné dans le document S/2005/841 daté du 29 décembre 2005 de faire des recommandations générales sur les moyens de renforcer l'efficacité des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies,

Prend note avec intérêt des pratiques et méthodes optimales exposées dans le rapport du Groupe de travail (S/2006/997) et prie ses organes subsidiaires d'en prendre note également.

